

GRUPPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

DE

N° BMI DE

N° 468 / 1977

OBJET DE LA PROCÉDURE

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

1
AFFAIRE

-Observations d'objets volants identifiés.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

RENSEIGNEMENTS relatifs à des observations d'objets volants identifiés.

ENQUÊTE

<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
<input type="checkbox"/>	AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE DÉSIGNATION DES PIÈCES

-PROCES-VERBAL D'ENQUETE PRELIMINAIRE (P.v.de synthèse)

-PLAN DE SITUATION (Relevé de carte U.TM-Région de)

S/DIRECTION de la GENDARMERIE
COURRIER ARRIVÉE
N° 016267 24 MAI 77
DESTINATAIRE

11 mai 1977
77 305 156

CODÉ
SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)

NOMBRE D'EXEMPLAIRES

- 2 M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
- 2 MINISTRE DES ARMÉES, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Bureau Emploi-Renseignement-à.....

VU ET TRANSMIS PAR :

Commandant de Compagnie

Le 20 mai 1977



ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement LE /05/1977

COMPAGNIE

de

BRIGADE

de

P.V. n° 468
du 12 Mai 1977

- GENDARMERIE - NATIONALE -

BANALISE

- PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE -

- PROCES-VERBAL DE SYNTHESE -

Renseignements
au sujet d'objets
volants non identifiés.

L'An mil neuf cent soixante dix-sept
le dix sept mai.

Nous, , Adjudant/Chef à la Compagnie de Gendarmerie de

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

lère EXPEDITION

VU ET TRANSMIS PAR LE
COMMANDANT DE COMPAGNIE
DE

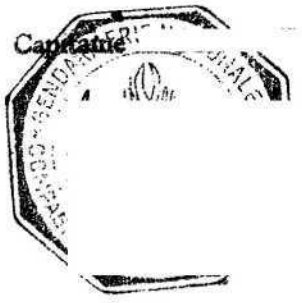
- EXPOSE DES FAITS -

au
MINISTRE DES ARMEES, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire
Bureau Empbi-Renseignement
à.....

Le 11 Mai 1977 à 22 heures 15, le gendarme de la BMI de est saisi par Monsieur , employé municipal, demeurant à proximité immédiate qui lui déclare ; avoir été le témoin de la présence de 2 OVNI évoluant dans le ciel, région du . Madame , son épouse est également témoin de cette observation.

, le /5/77

Le gendarme et son épouse, constatent la présence de deux objets, évoluant sans aucun bruit vers la région du , émettant une vive lueur intermittente de couleur rouge.



Monsieur et Madame , précisent qu'avant d'alerter le gendarme , ils ont également constaté que ces objets émettaient une vive lueur blanche éclairant les champs de neige. D'après Monsieur , la zone éclairée semblait se situer légèrement en dessous et à gauche du . (Région de - Carte 1/50.000- UTM - N° XXXV-39).

La durée approximative de ces observations a été de :
20 mn pour les époux (22 H 05 à 22 h 25).
10 mn pour le gendarme et son épouse (22h15-22h25).

Le 12 mai 1977, compte-rendu de l'observation de ce phénomène est établi à l'attention de nos Chefs de l'Arme (Direction Sous/Direction-C.R.G. et C.C.R.G. et Groupement) ainsi qu'aux autorités administratives (Préfet et Sous/Préfet) - TO.numéro 439/2.

Du 12 au 15 mai, procédons à une enquête relative à ce phénomène et entendons diverses personnes qui corroborent les déclarations des 4 témoins cités, notamment Monsieur et Madame

.../...

, demeurant quartier des , qui, de leur point d'observation avaient une vue parfaite sur la région du

--- Le 15 mai 1977 à 15 heures, consécutivement à un appel à témoin publié par la presse, demeurant à la prévenait téléphoniquement notre Commandant de Compagnie que dans la soirée du 11 courant vers 22 heures il avait entendu et aperçu des hélicoptères évoluant dans la région du

--- Le 16 Mai, notre Commandant de Compagnie prenait contact avec différentes bases aériennes de la région afin de confirmer ou infirmer les dires de Monsieur et, positivement, connaître la zone survolée.

--- De cette enquête, il s'avère, qu'effectivement 2 appareils "PUMA-SA/330" de la base école du section expérimentation vol de nuit, s'étaient livrés à un exercice dans la région observée par les témoins et avaient notamment procédé, à plusieurs reprises à l'éclairage du sol.

--- La zone éclairée (coordonnées ci-dessus) correspondant exactement à celle observée par Monsieur et Madame et par Monsieur et Madame

--- Il ressort donc, que l'observation des O.V.N.I. correspond en fait à 2 hélicoptères.

-// LOTURE DU PROCES-VERBAL -

-TROIS EXPEDITIONS DESTINEES :

-La première (avec copie) : MINISTRE des ARMEES, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, bureau emploi-renseignement, à.....;

-La troisième : aux archives.

Fait et clos, le 17 mai 1977.

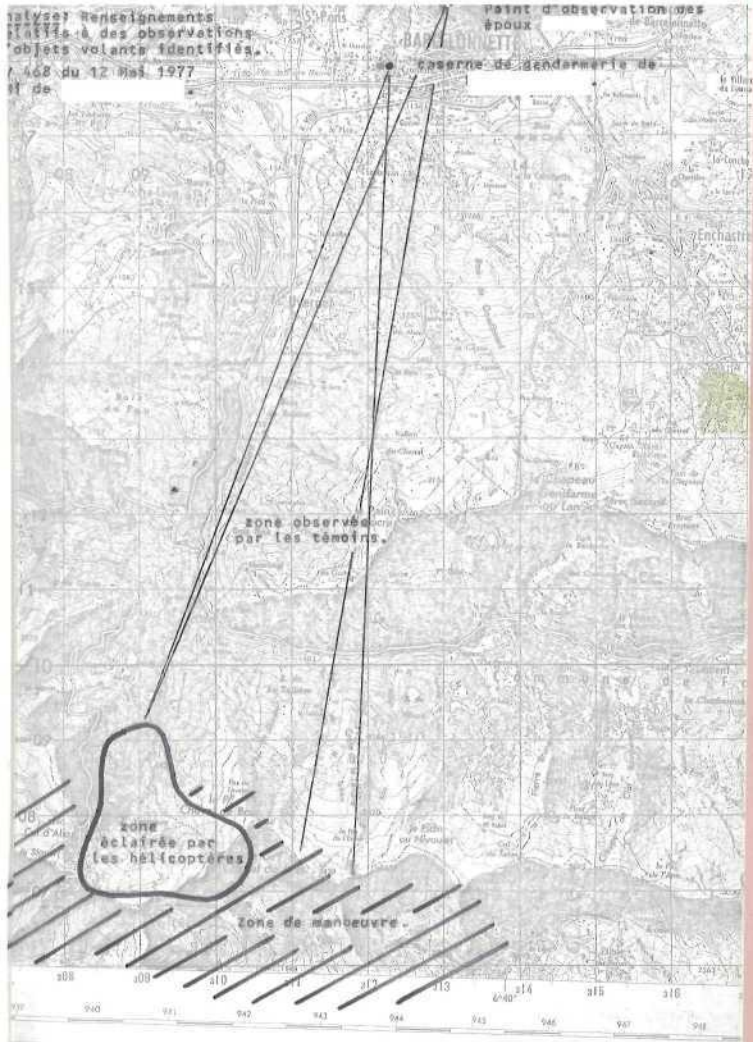
L'Adjudant/Chef

O.P.J.

analyse renseignements
placés à des observations
objets volants identifiés.

468 du 12 Mai 1977

Point d'observation des
époux
BARLONNETTE
caserne de gendarmerie de



ALTITUDES EN MÈTRES
HEIGHTS IN METERS

Scale: 1:50 000